



Le Secrétaire Général du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali

//-

Tous Médecins du Mali

Objet : Appel à candidature

Chers Confrères,

Dans le cadre du renouvellement du bureau du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali, le Président du Conseil National, lance un appel à tous les médecins du Mali désirant intégrer le Bureau du Conseil National de l'Ordre de Médecin, de le magnifier à travers un dossier de candidature en bonne et due forme.

Conformément à la loi N° 2017 – 030 / du 14 Juillet 2017 dans son Article 9 qui précise que :

- Sont éligibles
 - 1) les médecins inscrits au tableau de l'Ordre depuis au moins cinq (5) ans.
 - 2) Les médecins n'ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire.
- Sont électeurs, les médecins inscrits au tableau de l'Ordre et à jour de leur cotisation.

Relativement au Décret N°2017-0721 – P – RM du 21 Août 2017 Fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Ordre des Médecins du Mali, dans son Article 7 qui précise que :

- Le Conseil National de l'Ordre des Médecins comprend seize (16) membres élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de cinq (5) ans.

Le Président invite les futurs candidats à nous faire parvenir leur dossier de candidature.

Ce dossier comporte une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA et du N° d'inscription à l'Ordre des Médecins, à faire enregistrer au Siège des Ordres Professionnels de la Santé sis au Quartier du Fleuve dans la Cour du Service d'Hygiène, BP. E 674 Bamako et pour les médecins de l'intérieur, auprès des Conseils Régionaux.

Le délai de dépôt de candidature va du 18 Décembre 2017 au 17 Janvier 2018 à 16H 30mn

Ampliations :

MS1P/C

IS1P/Info

Archives1

Fait Bamako le 18/12/2017

Le Secrétaire Général / CNOM

Dr Djibril Coulibaly